

Après la deuxième lecture de la législation à la Chambre des communes et après la conférence fédérale-provinciale du mois de février, le bill fut renvoyé au comité des Ressources nationales et des travaux publics de la Chambre des communes. Le Comité a tenu 36 séances au cours desquelles la législation fut étudiée et au cours desquelles on entendit des témoins de toutes les couches du domaine économique et social. Certains des témoins ont abondé dans le sens de la législation tandis que d'autres, il va sans dire, ont formulé des critiques, ce qui nous a porté encore une fois à apporter des modifications.

Une série de modifications gouvernementales furent proposées alors que la législation en était presque à la fin du stade du comité. Ces modifications tenaient compte de plusieurs facteurs tels que les problèmes causés par les phosphates, le consentement de prêts en vertu de la loi aux organismes de gestion qualitative de l'eau, et une redéfinition bien claire que l'intention du Gouvernement en présentant cette législation était d'établir une étroite collaboration avec les provinces lorsque la chose serait possible. Ces modifications furent apportées à la législation au cours de son stade au Comité, comme le furent certaines modifications proposées par les partis d'opposition.

Le bill revint à la Chambre des communes pour le stade du rapport après avoir subi l'examen du comité des Ressources nationales et des travaux publics et il fut encore l'objet d'un long débat. Ce débat nous fut encore précieux dans la formulation de nos idées sur la législation.

Le président: Excusez-moi de vous interrompre, mais je voudrais vous demander à quel moment précis la Partie III a été incorporée au bill? Est-ce au stade du Comité?

M. Roy Tinney (Chef suppléant, Direction de la planification, ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Oui, très tard au stade du Comité.

Le président: Qu'entendez-vous par «très tard»? Il y a apparemment divergence d'opinions à ce sujet. Vous serait-il possible de vérifier?

M. Tinney: Je n'ai pas la date sous la main, mais je vais vérifier.

Le président: La Partie III n'a donc fait l'objet d'aucune séance à la Chambre des communes?

M. Davidson: Je crois qu'il n'y en a pas eu au sujet de la Partie III. Certaines personnes ont cependant donné des témoignages à ce sujet.

M. Tinney: En effet, monsieur le président, on a entendu des témoignages de nature générale sur les phosphates au cours des séances.

Le président: Est-ce au moment où la Partie III fut incorporée au bill?

M. Tinney: Non, je crois que c'est avant que la Partie III fut incorporée, mais l'on avait déjà annoncé que la Partie III serait incorporée. Nous avons alors présenté la rédaction exacte de la Partie III et plusieurs séances y furent consacrées. Aucun témoignage ne fut pourtant entendu.

Le sénateur Robichaud: A quel moment a-t-on annoncé que la Partie III serait incorporée au bill?

M. Tinney: C'est au cours de la deuxième lecture. La première annonce de notre intention a été faite le 6 février.

Le sénateur Robichaud: Et à quel moment la deuxième lecture a-t-elle eu lieu?

M. Tinney: Le débat sur la deuxième lecture a commencé le 20 novembre. Le ministre a fait, au cours du débat sur la deuxième lecture, un discours dans lequel il a fait sa déclaration au sujet des phosphates. Les détails furent donnés le 6 février.

Le président: Vous serait-il possible de vérifier ces dates?

M. Tinney: Avec plaisir.

M. Davidson: Enfin, la troisième lecture du bill fut donnée le 4 juin 1970 à la Chambre des communes et le bill fut ensuite soumis à l'étude du Sénat. En plus de cette procédure officielle, le bill fut l'objet de plusieurs rencontres avec les représentants d'industries, en particulier ceux de l'industrie des détergents, avec lesquels l'honorable J. J. Greene avait discuté du contrôle des phosphates depuis le mois de janvier 1969.

Les membres du Comité pourront se rendre compte d'après le compte rendu que je viens de leur présenter que la législation a déjà été l'objet d'une étude détaillée à plusieurs niveaux et par nombre de personnes. J'espère que cette étude détaillée a fait du bill que vous étudiez présentement une mesure législative plus méritoire. Je sais aussi que mon ministre et les fonctionnaires qui ont collaboré à la rédaction de la loi ont beaucoup apprécié la valeur des arguments que plusieurs personnes ont apportés dans la présentation de leurs critiques.